



PRESENTATION DES MISSIONS AGREEES

à destination des adhérents du réseau Uniopss-Uriopss



2021



LE SERVICE CIVIQUE DANS LE RESEAU UNIOPSS-URIOPSS

En 2010, l'État a mis en place le Service Civique pour répondre à l'importante demande de projets citoyens par et pour les jeunes.

En lien avec ses valeurs de solidarité et de citoyenneté, l'Uniopss s'implique dans le Service Civique pour participer au renforcement de la cohésion sociale à travers l'engagement des jeunes. L'Uniopss est ainsi agréée depuis 2015 par l'Agence du Service Civique pour accueillir et mettre à disposition des volontaires en Service Civique auprès de son réseau (Uriopss, adhérents nationaux et leurs adhérents respectifs).

Accueillir un volontaire en Service Civique, c'est permettre à des jeunes de tous horizons de se rendre utiles auprès des associations de solidarité en vivant une expérience de mixité sociale. Accueillir un jeune permet aux organismes de renforcer leur ouverture vers l'extérieur en développant des manières d'agir différentes auprès des personnes accompagnées. C'est également l'occasion d'expérimenter de nouveaux projets, tout en contribuant au projet d'avenir des volontaires.

Le Service Civique à travers l'agrément de l'Uniopss :

- Un engagement volontaire de 8 mois en moyenne
- Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans (étendu jusqu'à 30 ans pour les volontaires en situation de handicap)
- La réalisation d'une mission d'intérêt général
- Au sein d'une association adhérente au réseau Uniopss-Uriopss
- Indemnisée par l'Etat et l'organisme d'accueil

3 domaines d'activités, 9 missions agréées :

L'Uniopss est agréée pour proposer des missions dans 3 domaines d'activité : la solidarité, la santé, éducation pour tous.

Cet agrément permet aux structures qui le désirent d'accueillir des volontaires dans le cadre de 9 missions participant à la lutte contre les exclusions, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, à la mobilisation contre l'isolement des personnes âgées, à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des patients dans les services de santé, à la valorisation des pratiques associatives, au renforcement du lien social, etc.

Ce catalogue vise à vous présenter ces 9 missions types à travers lesquelles vous pourrez proposer un projet d'accueil de volontaires en Service Civique.

LES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

1. Un petit + pour la structure

La mission de Service Civique est une occasion d'apporter un regard extérieur à votre structure, de la promouvoir, d'expérimenter de nouveaux projets ainsi que de nouvelles manières d'agir auprès des personnes accompagnées tout en développant l'engagement citoyen des jeunes.

2. Une mission d'intérêt général

L'intérêt général doit être au cœur de la mission, le fait que le projet de l'organisme d'accueil soit d'intérêt général ne suffit pas : cette dimension doit être centrale dans les activités réalisées par le volontaire. Cela se traduit sur le terrain par des actions au contact des bénéficiaires, en lien avec les salariés.

3. Une activité complémentaire à celle des bénévoles et des salariés

La mission du volontaire s'articule avec le travail des salariés et les activités des bénévoles en apportant un soutien et une continuité aux actions menées. De ce fait, elle ne peut pas consister en des tâches récurrentes de l'association ou liées à son fonctionnement courant, ni substituer au travail des salariés.

4. Une mission accessible à tous les jeunes

La mission de Service Civique est accessible à tous les jeunes sans conditions de diplôme ou d'expérience. Dans chaque structure d'accueil, un tuteur sera chargé d'accompagner le volontaire et de veiller au bon déroulement de la mission.

5. Un accompagnement bienveillant

L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de transmission entre chaque jeune engagé, son tuteur et les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également un temps de réflexion sur son projet d'avenir. Un environnement bienveillant permet au volontaire de s'ouvrir aux autres, de progresser dans leur mission, dans leur projet de vie et dans leur vision du monde.

6. Un engagement volontaire

La structure d'accueil construira, avec le volontaire, un projet de mission adapté prenant en compte ses motivations et ses compétences.

7. Une expérience de mixité sociale

La mission de Service Civique permet d'apporter au volontaire une ouverture sur un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement et peut être l'occasion pour lui de rencontrer des personnes de tous horizons.

ACCOMPAGNER LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

1. Construction du projet de volontariat

Une mission de Service Civique est la rencontre entre le projet d'engagement d'un jeune et un projet d'intérêt général porté par une structure. L'organisme d'accueil construira donc un projet d'accueil en articulation avec les motivations et les talents du volontaire. Ce projet constitue un plan d'action personnalisé permettant de répondre aux objectifs de la mission.

Afin de respecter les exigences d'universalité d'accès au Service Civique, les missions proposées ne doivent pas faire appel à des compétences spécifiques. Dans le cas contraire, il est demandé aux structures d'accueil de proposer un dispositif de formation permettant au futur volontaire d'acquérir ces compétences dans les premiers temps de la mission.

2. Accompagnement par un tuteur

Chaque structure d'accueil est responsable de l'accompagnement du volontaire. Elle est chargée d'identifier un tuteur qui organisera l'accueil du volontaire et son intégration auprès des bénévoles et salariés. Le tuteur accompagne le volontaire dans la définition et la réalisation de son projet de volontariat. Il est son interlocuteur privilégié et veille au bon déroulement de la mission ainsi qu'à son évaluation.

En parallèle, le tuteur guide le volontaire dans la construction de son projet d'avenir. Bien que le Service Civique ne soit pas un dispositif d'insertion, le tuteur constitue un relais pour orienter le jeune vers les ressources pertinentes du territoire qui pourront l'aider à formaliser son projet.

3. Indemnisation des volontaires

L'Etat prend en charge l'indemnité mensuelle forfaitaire du volontaire fixée à 472,97 € (au 1er septembre 2018). La structure d'accueil du volontaire participe à hauteur de 107,58€ (au 1er septembre 2018) aux frais liés à la subsistance, aux transports et au logement du volontaire sous forme de prestation en nature ou en espèces.

4. Formations au cours de la mission

Durant le Service Civique, chaque volontaire participera à une formation civique et citoyenne. Celle-ci comporte un volet « pratique » de formation aux premiers secours, prise en charge par l'Agence du Service Civique. Elle inclut également une formation « théorique » pour sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté. Le réseau Uniopss-Uriopss se chargera d'organiser la formation civique et citoyenne.

PRESENTATION DES 9 MISSIONS AGREES

Le réseau Uniopss-Uriopss a conçu 9 fiches missions de Service Civique qui peuvent être proposées dans le cadre de son agrément.

1. Missions agréées en solidarité

p.6

- Favoriser l'accès aux droits et à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes en situation de précarité ou d'exclusion
- Favoriser l'accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Développer le lien intergénérationnel et sensibiliser à la question du vieillissement
- Valoriser les activités et les services rendus par les associations de solidarité
- Faciliter l'accès aux droits et à la vie sociale, citoyenne et culturelle des enfants et des jeunes

2. Missions agréées en santé

p.11

- Accompagner les personnes accueillies dans les lieux de soins et favoriser leur accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle
- Mener des actions de sensibilisation à la santé
- Favoriser la participation des personnes accompagnées dans les associations de santé et de solidarité

3. Missions agréées en éducation

p.14

- Soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et aider à l'alphabétisation des adultes

Pour accueillir un volontaire, il convient de se référer à une des missions présentées ci-après afin de formaliser un projet d'accueil dans un formulaire de demande de mise à disposition de volontaires.

Favoriser l'accès aux droits et à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes en situation de précarité ou d'exclusion

Publics bénéficiaires

- Personnes en situation de précarité
- Personnes en situation d'exclusion
- Personnes sans-abris
- Personnes éloignées de l'emploi
- Personnes ayant des difficultés de logement
- Familles monoparentales
- Populations migrantes

Objectifs

- Favoriser le retour à l'autonomie des personnes accompagnées, en les incitant à être actrices de leur parcours
- Permettre l'intégration des bénéficiaires dans la vie sociale, citoyenne et culturelle
- Rétablir le lien social avec les personnes accompagnées

Activités possible du volontaire

- Proposer, mettre en place ou engager des actions permettant aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion de sortir de leur environnement et de rétablir du lien social (visites, évènements, projet artistique, ateliers culinaires, concerts, pièces de théâtre, etc.).
- Mettre en place et animer des activités pour et avec les bénéficiaires au sein de la structure.
- Être à l'écoute et accompagner les personnes dans leurs démarches quotidiennes (administratives, de les informer sur leurs droits, les accompagner dans leurs trajets; etc.)

Spécificité de cette mission

La mission de Service Civique est parfois la première occasion pour un volontaire d'entrer en contact avec des publics en situation de grande précarité ou d'exclusion. Ce lien n'est pas toujours facile à appréhender, il est donc important de sensibiliser les jeunes sur les spécificités de ce public et d'échanger régulièrement avec eux sur leur ressenti à cet égard.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Favoriser l'accès aux droits, à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes âgées et/ou en situation de handicap

Publics bénéficiaires

- Personnes âgées et/ou en situation de handicap

Objectifs

- Faciliter l'intégration des personnes accompagnées dans la vie sociale, citoyenne et culturelle
- Créer du lien social au sein des établissements et avec l'extérieur pour les personnes accueillies et accompagnées
- Favoriser le maintien des liens familiaux
- Renforcer la participation des personnes accompagnées à la vie de la structure

Activités possibles du volontaire

- Initier des projets pour permettre aux personnes âgées et/ou en situation de handicap de sortir de leur environnement quotidien et de créer du lien social.
- Proposer, mettre en place ou animer ces activités tout en favorisant l'intégration des différents publics dans celles-ci, par exemple :
 - * Des activités pour permettre à ces personnes de pouvoir accéder à la vie sociale (visites de convivialité, aide à l'utilisation du numérique pour le maintien des liens familiaux, accompagnement pour des sorties, participer à l'organisation de temps festifs, etc.)
 - * Des actions pour faciliter l'accès à la culture (participer à l'organiser d'un ciné-club, de jeux de société, etc.)
 - * Des initiatives pour faciliter l'accès à la vie citoyenne (sensibilisation des personnes vivant à domicile sur l'éco-citoyenneté, participer à des activités visant à les impliquer sur des enjeux de société par exemple)

Spécificités de cette mission

La mission de Service Civique est parfois la première occasion pour un volontaire d'entrer en contact avec des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Ce lien n'est pas toujours facile à appréhender, il est important de sensibiliser les jeunes sur les spécificités de ce public et d'échanger régulièrement avec eux sur leur ressenti à cet égard.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Développer le lien intergénérationnel et sensibiliser à la question du vieillissement

Publics bénéficiaires

- Personnes âgées
- Grand public
- Enfants et adolescents

Objectifs

- Développer les liens intergénérationnels
- Lutter contre les idées reçues et sensibiliser sur la question du vieillissement

Activités possibles du volontaire

- Participer à la mise en place d'actions favorisant les liens entre les jeunes et les personnes âgées :
 - * Animation d'activités favorisant les échanges entre les jeunes et les personnes âgées (lectures, ateliers de théâtre, réalisation d'un documentaire, témoignages de personnes âgées suivi d'un échange avec la classe, etc.)
 - * Récolte de témoignages de personnes âgées et/ou d'enfants sur les questions du vieillissement et production d'un document écrit ou vidéo traitant de cette question
 - * Faciliter les échanges de savoirs entre des enfants et des personnes âgées
 - * Participation aux actions en lien avec le Prix Chronos, prix de littérature qui aborde les questions du vieillissement
- Participer à des actions de sensibilisation sur la question du vieillissement auprès de publics variés :
 - * Mise en place d'animations visant à informer et à faire évoluer les représentations des publics sur ce sujet
 - * Soutien à l'organisation d'évènements visant à sensibiliser à la question du vieillissement, tel que la Semaine Bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées)

Spécificités de cette mission

La personne volontaire ne pourra pas être laissée avec un groupe de mineurs : un responsable doit être obligatoirement présent. Elle ne pourra pas être comptabilisée dans les effectifs d'encadrement des mineurs.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Valoriser les activités et les services rendus par les associations de solidarité

Publics bénéficiaires

- Personnes accompagnées par les associations de solidarités (personnes en situation de handicap, âgées, exclues, précaires, migrants, habitants d'un quartier, etc.)
- Bénévoles et salariés des associations de solidarités

Objectifs

- Contribuer à une meilleure appréhension des besoins et attentes des personnes accompagnées
- Lutter contre les idées reçues sur les personnes accueillies
- Donner la parole aux personnes accompagnées et /ou à celles qui s'engagent
- Aider à la réflexion autour des actions menées par les salariés et les bénévoles
- Valoriser les activités et services rendus par les associations de solidarité

Activités possibles du volontaire

- Aller à la rencontre des bénéficiaires des associations pour récolter leurs témoignages (histoires de vie, relations avec les associations, etc.)
- Aller interroger des salariés et bénévoles des associations, pour mieux comprendre et valoriser leur travail et/ou leur engagement
- Présenter le fruit de cette expérience et de ces différentes rencontres dans le cadre d'un document de communication, d'un film documentaire, d'un article de blog, de site internet ou de presse, d'un évènement, etc.

Spécificités de cette mission

Les tâches réalisées par la personne volontaire ne doivent pas pouvoir être assimilables à des fonctions assurées par un salarié ou un bénévole en charge de la communication. Il est important que la dimension d'intérêt général soit au cœur de la mission et des tâches effectuées par les jeunes.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Favoriser l'accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle des enfants et des jeunes

Publics bénéficiaires

- Enfants et jeunes d'horizons variés
- Enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance
- Jeunes en situation de handicap
- Jeunes enfants accueillis dans des crèches associatives
- Mineurs non accompagnés
- Jeunes en difficultés

Objectifs

- Faciliter l'intégration des enfants et des jeunes dans la vie sociale, citoyenne et culturelle
- Soutenir et renforcer le lien social et les liens familiaux
- Renforcer la participation des jeunes à la vie des associations qui les accompagnent

Activités possibles du volontaire

- Participer ou initier des projets visant à permettre aux enfants et aux jeunes d'élargir leurs horizons et de créer du lien social (activités culturelles, de convivialité et/ou de citoyenneté)
- Interroger les enfants et les adolescents sur les actions et activités dans lesquelles ils souhaiteraient s'impliquer
- Renforcer la participation des jeunes dans l'organisation de ces actions
- Créer du lien avec les familles et/ou avec le monde extérieur autour de ces actions

Conditions de réalisation de la mission

La personne volontaire ne pourra pas être laissée seule avec un groupe de mineurs : un responsable doit être obligatoirement présent. Elle ne pourra pas non plus être comptabilisée dans les effectifs d'encadrement des mineurs.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Accompagner les personnes accueillies dans les lieux de soins et favoriser leur accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle

Publics bénéficiaires

- Personnes accueillies dans les lieux de soins : profils socioéconomiques et d'âges pouvant être très variés : personnes âgées, jeunes adultes, adolescents, enfants, etc.

Objectifs

- Informer les patients et leur famille lors de l'hospitalisation ou du parcours de soins
- Offrir un soutien moral aux patients et aux familles
- Eviter les ruptures dans la vie sociale et familiale des patients
- Renforcer le lien des patients avec le monde extérieur
- Participer à l'organisation des temps d'attente

Activités possibles du volontaire

- Rassurer les patients et leurs proches : être à l'écoute, tenir compagnie aux personnes expliquer le déroulement du parcours de soin, les démarches, l'organisation du service, le rôle et les différentes fonctions du personnel rattaché
- Être en capacité de renseigner, expliquer et diffuser l'information, proposer une aide/assistance (prévenir un proche, apporter lecture/café, faciliter le retour à domicile, etc.)
- Aider les personnes accueillies et leurs proches les accompagner dans les démarches administratives, les guider au sein de l'hôpital vers les services d'examen et les aider lors de la sortie
- Proposer et organiser des activités individuelles ou collectives auprès des personnes accueillies et des patients ; en lien avec les animateurs ou les bénévoles déjà présents (lecture, jeux de société, initiation aux outils informatiques, atelier, etc.)
- Accompagner les patients vers les services ou activités proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital
- Effectuer des visites dans les chambres pour apporter une présence, dialoguer, échanger

Conditions de réalisation de la mission

La mission de Service Civique est parfois la première occasion pour un volontaire d'entrer en contact avec des personnes malades. Ce lien n'est pas toujours facile à appréhender, il est donc important de sensibiliser les jeunes sur les spécificités de ce public et d'échanger régulièrement avec eux sur leur ressenti à cet égard.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Mener des actions de sensibilisation à la santé

Publics bénéficiaires

- Grand public
- Publics scolaires et étudiants
- Personnes en situation de handicap
- Usagers de drogues
- Familles

Objectifs

- Sensibiliser les publics cibles à l'adoption d'une bonne hygiène de vie
- Prévenir les conduites addictives auprès des populations à risques
- Informer autour de la question de la sexualité

Activités possibles du volontaire

La personne volontaire pourrait participer à des interventions auprès de publics variés sur des problématiques de santé, par exemple :

- Intervenir auprès d'enfants sur l'équilibre alimentaire
- Intervenir auprès d'adolescents pour prévenir les addictions : tabac, alcool, toxicomanie
- Sensibiliser des jeunes à la question de la contraception et sur le thème de la sexualité dans le cadre de projets menés par des centres d'informations et de planification familiale, des centres sociaux ou des associations locales
- Sensibiliser des familles ou des parents isolés sur la question des accidents domestiques : apprentissage des bonnes pratiques, visite à domicile et distribution de documents d'information.
- Sensibiliser les personnes en situation de handicap à la pratique sportive ou aux questions de vieillissement
- Sensibiliser des usagers de drogues à la réduction des risques

Spécificités de cette mission

Les interventions et actions de sensibilisation des volontaires veilleront à s'inscrire dans les programmes au long court, développées par les associations de prévention, programmes ayant fait leurs preuves en matière de prévention et de promotion de la santé.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Favoriser la participation des personnes accompagnées dans les associations de santé et de solidarité

Publics bénéficiaires

- Personnes en situation de précarité
- Personnes en situation d'exclusion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Patients

Objectifs

- Appréhender aux mieux les besoins des personnes accompagnées
- Favoriser la primauté de la personne dans les asso de santé et de solidarité, par la prise en compte de leurs besoins et par leur implication dans certains processus de décision
- Permettre une meilleure compréhension des attentes et des pratiques du personnel
- Diffuser et valoriser les bonnes pratiques des établissements

Activités possibles du volontaire

- créer du lien avec les personnes accueillies
- créer une relation de confiance et de proximité pour faciliter le dialogue et les amener à s'exprimer sur leurs envies
- Recueillir les envies des personnes accueillies et les partager avec les personnels des établissements
- Accompagner les personnels dans la mise en place des activités aux côtés des personnes accueillies
- Accompagner les personnes accueillies dans leur participation à la prise de certaines décisions : recrutement d'un salarié, désignation d'un porte-parole, vote interne, etc

Conditions de réalisation de la mission

Les tâches réalisées par la personne volontaire ne doivent pas pouvoir être assimilables à des fonctions assurées par un chargé d'étude. Il est important que la dimension d'intérêt général et le lien avec le public soient au cœur de la mission et des tâches effectuées par les jeunes.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

Soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et aider à l'alphabétisation des adultes

Publics bénéficiaires

- Enfants et adolescents accompagnés par des établissements sanitaires et médico-sociaux
- Adultes concernés par l'illettrisme
- Jeunes mères isolées accueillies dans des foyers
- Populations migrantes

Objectifs

- Soutenir l'accompagnement scolaire et le développement personnel des enfants
- Aider à l'alphabétisation des adultes
- Promouvoir la langue française

Activités possibles du volontaire

- Initier les enfants à la lecture, les aider aux devoirs scolaires et organiser des petits groupes de travail pour les enfants
- Accompagner la scolarité et le développement personnel des enfants
- Promouvoir la langue française : aider les adultes illettrés à apprendre à lire, à compter et organiser des cours d'alphabétisation et de lecture
- Participer à l'animation des ateliers d'aide à l'apprentissage de la lecture ou de la langue avec des adultes ayant des difficultés de maîtrise de celles-ci. L'accent pourra être mis sur l'accompagnement des actes de la vie quotidienne nécessitant l'apprentissage des acquisitions fondamentales (lire, écrire, compter) : comprendre une notice, remplir un formulaire, en s'appuyant sur les acteurs éducatifs, les centres sociaux, les missions locales et des associations à objet plus ciblé sur l'illettrisme.

Conditions de réalisation de la mission

La personne volontaire ne pourra pas être laissée seule avec un groupe de mineurs : un responsable doit être obligatoirement présent. Elle ne pourra pas être comptabilisée dans les effectifs d'encadrement des mineurs.

Construction du projet d'accueil

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

LES REFERENTS SERVICE CIVIQUE DU RESEAU UNIOPSS-URIOPSS

GRAND-EST	OCCITANIE
<p>Juliette Dupont – Uriopss j.dupont@uriopss-grandest.fr 03 88 75 06 34</p>	<p>Anne DUMUIS - Uriopss a.dumuis@uriopss-occitanie.fr 04 67 52 51 29</p>
HAUTS-DE-FRANCE	PAYS DE LA LOIRE
<p>Michael VINCENT - Uriopss m.vincent@uriopss-hdf.fr 03 20 12 83 45</p>	<p>Raphaëlle Merlet - Uriopss r.merlet@uriopss-pdl.fr 02 51 84 50 10</p>
ILE-DE-FRANCE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
<p>Pierre Boissier - Uriopss p.boissier@uriopss-idf.fr 01 44 93 27 14</p>	<p>Natalie Breyse / Véronique Ray service-civique@uriopss-ara.fr 04 72 84 78 10</p>

BRETAGNE / BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE / CENTRE / NORMANDIE
 NOUVELLE-AQUITAINE / PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR CORSE

Julie PINEAU - Uniopss

jpineau@uniopss.asso.fr ; service-civique@uniopss.asso.fr

01 53 36 35 24